

confiance que de faire croire au public du Canada que le Parlement lève l'impôt et contrôle la dépense gouvernementale.

Les apologues de notre régime, membres du gouvernement, assurent que la responsabilité ministérielle permet d'assurer ce contrôle. Lorsqu'ils défendent le régime en vigueur, ils se gargarisent de cette phrase. Que veut-on dire par là, monsieur l'Orateur? D'après le dictionnaire, on entend par responsable «moralement comptable de ses actions». Comment la Chambre des communes peut-elle demander des comptes au ministre? Comment pouvons-nous exercer cette responsabilité ministérielle?

Lorsque l'actuel ministre des Finances était président du Conseil du Trésor en février 1975 et a déposé le budget principal pour l'année financière, il a déclaré que l'augmentation de la dépense pour l'année suivante serait de 28.2 milliards de dollars, et de 1.3 milliard au chapitre des prêts, pour un budget total de 29.5 milliards de dollars, ce qui représentait une modeste augmentation de 15 p. 100 par rapport au budget précédent. Lui et son collègue, l'ancien ministre des Finances, le pirate de Bay Street, entendaient maintenir l'augmentation de la dépense budgétaire à 15 p. 100.

Voyons ce qui s'est passé, monsieur l'Orateur. Les dépenses de l'année en question n'étaient pas de 29.5 milliards de dollars, mais plutôt de 38.2 milliards. L'augmentation n'était donc pas de 15 p. 100, mais bien de 21 p. 100. Le ministre des Finances, qui était alors président du Conseil du Trésor, a trompé la Chambre et le peuple canadien au sujet des projets de dépenses du gouvernement. C'était lui le responsable, mais a-t-il démissionné? Non, il est encore ici. S'est-il excusé? S'est-il expliqué d'une façon quelconque? L'a-t-on tenu responsable de cette erreur monumentale qu'il a commise envers la Chambre et le peuple canadien? Non. Il est en train de commettre le même genre d'erreurs monumentales à propos d'autres activités du gouvernement, comme le chômage, les dépenses, la dette, et ainsi de suite.

Pour le gouvernement actuel, la responsabilité ministérielle n'est qu'un trompe-l'œil; elle n'est que de la poudre aux yeux, une tromperie. Dans son rapport annuel, le vérificateur général énumère toutes sortes d'exemples de dépenses faites à tort et à travers par le gouvernement et même d'activités illégales ou répréhensibles, mais cela a-t-il donné lieu à une seule démission au sein du cabinet? Un seul ministre s'est-il excusé? Les ministres ont-ils assumé leur part de responsabilité? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a-t-il assumé la responsabilité du fiasco de l'EACL et de tous les abus qui se sont produits dans cet organisme? Jamais de la vie, monsieur l'Orateur. Il est ridicule de prétendre que nous avons un système de responsabilité ministérielle au Canada. Nous n'en avons pas.

Selon le deuxième argument des défenseurs du système actuel, le public est mis au courant de la situation grâce aux débats de la Chambre, aux bills et aux documents comme le livre bleu. De la sorte, les pressions de l'opinion publique maintiennent le gouvernement et les ministres dans la bonne voie. Encore une fois, c'est de l'imposture. Nous n'avons pas de loi sur la liberté d'information au pays. Les renseignements que nous recevons sont ceux que le gouvernement nous donne, rien d'autre. Nous ne pouvons poser les bonnes questions parce que nous ne savons rien. Même si nous posons les bonnes questions, nous ne sommes pas certains que l'on nous donne les

bonnes réponses. M. Gordon Robertson, le bureaucrate le deuxième plus haut placé du gouvernement, a dit au sujet de la liberté d'information que ce n'était rien d'autre que l'agitation causée par des personnes intéressées, comme les députés et les journalistes. C'est la réaction qu'il a eue à nos demandes d'information.

On nous trompe carrément par la façon dont on présente les données, monsieur l'Orateur. Prenons par exemple les prévisions budgétaires que nous a présentées il y a moins d'un mois le président du Conseil du Trésor, (M. Andras). Je démontrerai que la méthode de présentation du gouvernement trompe la Chambre des communes et la population du Canada de quatre façons quant à la planification de ses dépenses.

Quand on traite de dépenses non budgétaires—prêts et avances—on soustrait les remboursements. Ainsi, si l'an dernier un organisme a reçu un prêt de 500 millions de dollars, et qu'un autre organisme a remboursé un prêt du même montant le solde net au budget des dépenses présenté au Parlement serait zéro. Il n'y a pas de solde. Si cette année le prêt de 500 millions de dollars est défalqué, comme le gouvernement actuel le fait souvent, ce montant de 500 millions de dollars ne paraît pas non plus parce que dans ce cas il n'y a pas de transfert de fonds. Cette défalcation n'apparaît pas dans les données. La population du Canada aurait dépensé 500 millions de dollars de l'argent des contribuables et le président du Conseil du Trésor ne signalerait pas cette dépense dans les chiffres qu'il communique à la Chambre des communes, et à la population du Canada. Le gouvernement nous induit donc encore une fois en erreur en ce qui concerne ses programmes de dépenses.

Cette année, pour la première fois, on n'a pas inclus certains emprunts des sociétés de la Couronne dans les emprunts du gouvernement. Alors que la Société pour l'expansion des exportations obtenait l'année dernière des emprunts de 400 millions du gouvernement, c'est le secteur privé qui accordera directement le prêt pour l'année financière qui vient. On soustrait donc des dépenses gouvernementales pour l'année à venir ce montant de 400 millions prêté à la société pour l'expansion des exportations, mais l'emprunt est demeuré inchangé. Le peuple canadien doit encore rembourser cet emprunt. Rien n'a changé par rapport à l'année précédente, et pourtant les chiffres que nous fournit le président du Conseil du Trésor font croire qu'il dépense 400 millions de moins à cet égard. C'est de l'imposture. C'est de la mystification. C'est malhonnête.

Nous sommes alors dans une situation où le ministre connaît d'avance le budget supplémentaire qui sera présenté au cours de l'année. L'année dernière, il avait prévu un budget supplémentaire de 1,800 millions de dollars. Pour finir, c'était 3 milliards. Est-ce que le ministre s'est excusé? Est-ce qu'il s'est rétracté? A-t-il apporté des rectifications à ce qu'il avait dit? S'est-il donné la peine d'expliquer pourquoi il y avait un tel écart entre ce qu'il avait prévu et la réalité? Jamais de la vie, monsieur l'Orateur. Voilà ce que signifie pour eux la responsabilité ministérielle.

Il avait aussi prévu que certains fonds ne seraient pas dépensés, qu'ils demeureraient disponibles. Il avait prévu un surplus de un milliard de dollars pour cette année, ce qui est plus que pour toutes les autres années. Si l'on calculait d'après les chiffres passés, le montant du surplus devrait être d'environ